



Annexe 2 - Description détaillée du projet Programmation 2021 - 2027

PROGRAMME REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET MASSIF DES ALPES FEDER FSE+ FTJ

Cette annexe est à renseigner dans le cadre du dossier de demande de subvention FEDER présenté par le porteur de projet.

NB : cette annexe, une fois complétée, ne devra pas excéder 20 pages.

1 / Justification et contenu détaillé du projet :

Contexte, présentation générale du projet :

Dans le contexte de développement des mobilités à Aubagne (BHNS, Valtram, PEM Gare...) et l'aménagement d'une **voie verte le long des berges de l'Huveaune**, la structuration des modes actifs devient essentielle pour renforcer l'interconnexion entre le centre-ville, les zones résidentielles et les principales zones économiques.

Le 18/11/24, le **Conseil Municipal de la ville d'Aubagne approuve le lancement du plan Marche et Vélo d'Aubagne**.

Cette officialisation concrétise la volonté de la commune de s'engager dans le développement des modes actifs, en adéquation avec les initiatives nationales, régionales (V65) et locales (SDMA métropolitain), mais également pour répondre à une demande citoyenne croissante.

L'objectif de ce projet est de **développer un réseau cyclable structurant** sur la commune d'Aubagne, en interconnexion avec le **Réseau Vélo Express** prévu par la Métropole, et avec le **Réseau Cyclable Régional** en cours de déploiement par la Région Sud, la voie verte de l'Huveaune, tout en favorisant les liaisons douces intra-urbaines vers les pôles de vie (écoles, commerces, zones d'activités, équipements publics).

Le développement de l'usage du vélo répond à plusieurs enjeux fondamentaux pour le territoire :

- **Enjeux environnementaux** : réduction des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions atmosphériques dans une vallée particulièrement exposée aux pics de pollution.
- **Enjeux sociaux** : promotion d'une mobilité inclusive et accessible, y compris pour les populations les plus vulnérables ou éloignées de l'emploi.
- **Enjeux sanitaires** : amélioration de la qualité de vie et de la santé publique par la pratique régulière d'une activité physique.
- **Enjeux d'aménagement du territoire** : accompagnement de la densification urbaine et du développement durable par des alternatives efficaces à la voiture individuelle.

L'aménagement sollicité s'intègre dans une planification globale d'aménagement du territoire.

La commune a réalisé partiellement certains tronçons sur l'axe Charrel vers La Penne sur Huveaune, et ambitionne d'assurer la continuité de cet itinéraire structurant, cela dans des conditions de confort et de sécurité optimisées.

Cet axe, stratégique pour la commune, permet de relier :

- La zone apaisée de centre-ville, avec son **PEM Gare, ses liaisons TER, Car, Bus, tram, Val-tram...** à 200m de l'Espace des libertés, d'où part l'itinéraire
- Le Charrel, le Quartier Prioritaire de la Ville d'Aubagne, et ses environ 300 demandeurs d'emploi (pour qui le vélo est une véritable solution de mobilité inclusive vers l'emploi)
- Le Parc de la Botte et la rivière qui le traverse, l'Huveaune
- Les différents stades (dont un qui sert au Savoir-Rouler à vélo des écoles aubagnaises) et le lycée Joliot Curie (1660 élèves)
- La Traverse de la Vallée (>500 emplois) et le lycée Pro Gustave Eiffel (360 élèves)
- La piscine d'Aubagne, Alain Bernard, et les commerces aux abords (supérette, boucherie, poissonnerie, primeur...)
- 4 écoles : école maternelle Antide Boyer, écoles maternelle et élémentaire La Tourtelle, école élémentaire Camp Major, école maternelle Valriant



Cofinancé par
l'Union européenne

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



- La Zone d'Activités de Pôle Alpha et ses 624 entreprises (environ 5000 emplois)

Enfin, sur cet itinéraire, la commune a la compétence de sa voirie et maîtrise intégralement les emprises foncières, ce qui permet de maîtriser les délais d'engagement des travaux.
Pour finir, cet itinéraire correspond au faisceau prédéfini de la V65 régionale (itinéraires 1, 5, 6 du Plan marche et vélo d'Aubagne).

Objectifs visés, résultats attendus :

Objectifs visés :

Renforcer l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien.
Créer un réseau cyclable structurant, sécurisé et continu.
Réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air.
Favoriser l'inclusion sociale et la mobilité durable pour tous.
S'inscrire dans le CRET Région Sud

Résultats attendus :

Triplement de la part modale vélo d'ici 2030 (objectif 12%).
Réduction des trajets en voiture sur des distances <5 km.
Amélioration de la santé publique et du cadre de vie.
Contribution aux objectifs du PCAET métropolitain.

Description détaillée (contenu, par phase et par action) :

Voir annexe :

2 / Modalités de mise en œuvre du projet :

Organisation du pilotage du projet (responsabilité du porteur de projet : maître d'ouvrage, délégué du maître d'ouvrage, chef de file le cas échéant) :

Pilotage du projet porté par la mairie d'Aubagne

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et méthode d'estimation de ces besoins (moyens humains dont appel à des prestataires externes, investissements, équipements, etc.) :

La ville d'Aubagne met en œuvre le projet par ses propres moyens



Cofinancé par
l'Union européenne

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Modalités de réalisation du projet : calendrier de réalisation du projet et jalons, procédures administratives nécessaires, maîtrise foncière, etc. :

Attribution fonds FEDER : octobre 2025

De fin 25 au 31/05/26 :

- Appel pour choix Maitrise d'œuvre
- Études complémentaires (relevé topo)

- De 06/26 à 06/27 : études par le MOE pour produire un DCE travaux, appel d'offres travaux

- De 06/27 à 12/29 : préparation travaux, travaux, solde

Le cas échéant, description du partenariat envisagé :



Cofinancé par
l'Union européenne

RÉGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



3 / Contribution du projet aux critères de sélection de l'appel à projets

Pour compléter cet item, se reporter à l'appel à projets qui détaille les critères de sélection et justifier de la contribution du projet à chacun de ces critères :

Cet aménagement cible les déplacements pendulaires, type domicile-travail, 1^{er} et dernier kilomètre : desserte zone d'activité, 6000 actifs / desserte Lycées et écoles soit 3000 élèves, desserte équipements sportifs et quartiers résidentiels de la Tourtelle, du Charrel et du centre-ville.

Il s'intègre dans une stratégie globale de développement du réseau cyclable aubagnais en cohérence avec les politiques multimodales de AMP et Région Sud et la politique cyclotourisme de la Région Sud (V65).

La mobilité quotidienne à vélo sur cet itinéraire s'inscrit globalement dans le développement et les dynamiques économiques du territoire : commerces et événements du centre-ville, liaison zone d'activité pole alpha.

4 / Analyse de l'effet incitatif du FEDER sur le projet :

Précisez le principal bénéfice attendu de la subvention FEDER sollicitée :

Conditionne la réalisation du projet ?

Accélère la réalisation du projet ?

X

Permet de redimensionner le projet ?

Autres bénéfices attendus, précisez :

5 / Autres informations jugées nécessaires à la bonne compréhension du projet :